

**Commission
des programmes
d'études**

Québec 

**Les domaines généraux de formation, le cadre légal, le projet éducatif et les
programmes de services complémentaires**

Pour établir des liens dans la communauté éducative

Denis Royer
Décembre 2003

Introduction

Le *Programme de formation de l'école québécoise* présente, dans le chapitre « Domaines généraux de formation », un ensemble de grandes questions ou de problématiques auxquelles les jeunes du Québec doivent faire face. Ces domaines véhiculent des enjeux importants pour les individus et les collectivités en matière d'éducation. Dans les faits, cependant, comment s'actualisent ces liens entre les individus dans l'école et hors de l'école? Autrement dit, de quelle façon les domaines généraux peuvent-ils permettre une plus grande interaction entre les acteurs de l'école, et entre ces derniers et les différents acteurs en dehors de l'école?

Dans les pages qui suivent, nous tenterons de montrer comment, sur le plan légal, s'effectuent les rapports entre tous ces acteurs dans la prise en compte des domaines généraux de formation. Après avoir établi les distinctions nécessaires quant aux finalités et aux modalités de prise en compte des domaines généraux de formation au primaire et au secondaire, il sera question, d'une part, des liens qui pourraient exister entre le projet éducatif, le plan de réussite et les domaines généraux, et, d'autre part, entre les services éducatifs complémentaires et les domaines généraux de formation.

Les domaines généraux de formation dans les programmes de formation du préscolaire, du primaire et du premier cycle du secondaire

Des finalités différentes selon les ordres d'enseignement

Les finalités rattachées aux domaines généraux de formation diffèrent quelque peu entre les ordres d'enseignement (voir le tableau en annexe). À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire, ils rapprochent les savoirs disciplinaires des préoccupations quotidiennes de l'enfant ou de l'élève et lui donnent plus de prise sur la réalité. Ils se présentent comme des lieux de convergence permettant le développement des compétences disciplinaires et transversales.

Au secondaire, cette préoccupation pour l'établissement de liens dépasse les savoirs disciplinaires pour toucher le rapport entre les apprentissages scolaires, les situations de la vie quotidienne des jeunes et les phénomènes sociaux actuels, afin d'en faire de véritables lieux de convergence des interventions éducatives et de développement du jugement critique. Comme le précise le *Programme de formation du premier cycle du secondaire* :

Ces domaines leur [les élèves] offrent l'occasion de comprendre différents contextes de vie, de s'en construire une perception nuancée et d'envisager une diversité d'actions dans des situations s'y rattachant. Ils leur permettent également de relier entre eux les divers champs de connaissance et de porter un regard critique sur les éléments de leur environnement personnel, social ou culturel (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, 2003c, p. 21).

Des modalités de prise en compte à géométrie variable

La prise en compte effective des domaines généraux de formation nécessite une action concertée des divers acteurs de l'école et des partenaires de la communauté : l'équipe-cycle, l'équipe-école et la direction, mais aussi le conseil d'établissement et la communauté environnante. Cependant, comme dans le cas des finalités, cette prise en

compte diffère entre les ordres d'enseignement. En effet, à l'éducation préscolaire et au primaire, chacune des intentions éducatives oriente les interventions de du personnel enseignant et de tous les autres acteurs du milieu scolaire.

Au secondaire, la prise en compte des domaines comporte une extension plus large. Le personnel enseignant et les autres agentes et agents d'éducation sont conviés non seulement « à planifier et à mettre en place, de façon concertée, des activités reliées à ces domaines, mais aussi à saisir des incidents de la vie scolaire ou sociale pour en faire des occasions d'interventions éducatives ciblées » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, 2003c, p. 21). Les domaines généraux de formation touchent tous les acteurs intéressés à l'école, et ce, à des degrés divers : à l'intérieur des disciplines, à travers la mise en œuvre de projets interdisciplinaires, mais aussi à l'intérieur du projet éducatif et par l'entremise des services éducatifs complémentaires.

Ce qui précède montre des différences notables en ce qui a trait aux finalités, mais surtout aux modalités de prise en compte des domaines généraux de formation au secondaire à l'intérieur du projet éducatif et des services éducatifs complémentaires. La prochaine section traitera de ces éléments en relation avec les domaines généraux de formation.

Les domaines généraux de formation, le projet éducatif et le plan de réussite : des liens soutenus par le cadre légal

En décembre 2002, l'Assemblée nationale adoptait un projet de loi qui modifiait la Loi sur l'instruction publique. Selon les Nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique, ou projet de loi 124, chaque établissement scolaire doit obligatoirement élaborer un projet éducatif. Celui-ci doit contenir les orientations propres à l'école et les objectifs que celle-ci se sera fixés pour améliorer la réussite des élèves¹. Ces orientations et ces objectifs visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement, compte tenu des besoins des élèves et des priorités de l'école, du cadre national défini par la Loi sur l'instruction publique, des dispositions du régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, et des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation.

En vertu de ces nouvelles dispositions, le projet éducatif de l'école s'appuie désormais sur une analyse de la situation de l'école qui devra porter principalement sur les besoins des élèves, les enjeux liés à leur réussite, ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74). C'est le conseil d'établissement qui effectuera l'analyse de la situation. Pour réaliser cette tâche, il s'assurera de la participation des personnes que concerne l'école, c'est-à-dire les élèves, les parents, la direction d'école, le personnel de l'école et les représentants de la communauté (art. 74), et ce, sous la coordination de la direction d'école (art. 96.13).

Par ailleurs, le projet éducatif doit aussi tenir compte du plan stratégique de la commission scolaire (art. 74). Toutefois, les orientations de ce plan n'auront pas toutes une incidence sur les établissements, mais certaines d'entre elles les toucheront plus particulièrement.

¹ La réussite dont il est question ici est celle qui vise, dans le respect du principe de l'égalité des chances, la triple mission de l'école : instruire, socialiser, qualifier.

En ce qui a trait au plan de réussite, il constitue l'opérationnalisation du projet éducatif et il est élaboré par la direction d'école et les membres du personnel. Il contient les moyens à prendre pour en optimiser les résultats, notamment les modalités relatives à l'encadrement des élèves et les modes d'évaluation et de réalisation du plan (art. 37).

Selon le *Programme de formation du premier cycle du secondaire, version approuvée*, « chaque domaine [de formation] peut constituer un noyau autour duquel s'articule le projet éducatif » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, 2003c, p. 22). Ainsi, une école engagée dans un processus d'élaboration d'un projet éducatif peut recourir à un domaine général de formation parce qu'il répondrait aux préoccupations de la communauté éducative, mais ce choix ne relève pas d'une prescription ni d'un règlement. Toutefois, le fait de choisir l'un ou l'autre des domaines généraux comme noyau du projet éducatif de l'école transforme *ipso facto* ce choix en obligation.

Les domaines généraux de formation et les programmes de services complémentaires : des liens pour favoriser la réussite

L'énoncé de politique éducative, *L'école, tout un programme*, précise que « [l]es changements qui sont apportés au contenu et à l'organisation de la formation doivent obéir à des principes et se situer dans une perspective qui favorise la réussite de tous les élèves » (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1997, p. 13). Entre autres conditions pour atteindre cet objectif, l'énoncé précisait qu'il fallait accorder une attention particulière à chaque élève en l'aidant à acquérir la meilleure formation possible, mais aussi en l'accompagnant dans son cheminement scolaire.

Par ailleurs, la Loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que toute personne a droit à des services éducatifs gratuits (LIP, art. 3). Ceux-ci comprennent des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire et secondaire, de même que des services éducatifs particuliers et complémentaires. Ces derniers ont pour objectif de favoriser la progression des élèves dans ses différents apprentissages. Dans la structure antérieure des services éducatifs complémentaires, douze programmes correspondaient à chacun de ces services. La révision du régime pédagogique (art. 4) a redessiné la carte de ces différents programmes en les intégrant selon la structure suivante :

1. Programmes offrant des services de soutien qui visent à assurer à l'élève des conditions propices à l'apprentissage;

Programmes offrant des services de vie scolaire qui visent le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école et à la communauté;

2. Programmes offrant des services d'aide à l'élève qui visent à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans sa démarche d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre;
3. Programmes offrant des services de promotion et de prévention qui visent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines

habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

L'élève est au centre de l'action de l'école et, dans ce sens, le personnel de l'école doit faire en sorte que les jeunes participent activement et de façon constructive à toutes les situations d'apprentissage, qu'elles se situent dans ou en dehors de la classe. Selon le document ministériel intitulé *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite* :

Pour remplir sa mission, l'école doit non seulement offrir des occasions d'apprentissage, mais aussi des occasions de réinvestissement des apprentissages faits lors des activités qu'elle organise. Elle doit s'ouvrir à la communauté. Elle doit parler de la citoyenneté. Pour s'acquitter de sa mission, l'école doit offrir des services éducatifs d'enseignement, particuliers et complémentaires (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, 2003b, p. 10).

Le Programme de formation de l'école québécoise s'appuie sur une approche axée sur le développement des compétences. Il fait également appel à des pratiques pédagogiques qui tiennent compte davantage de la pluralité des modes d'apprentissage chez les jeunes. Il favorise la contextualisation des apprentissages qui s'effectue à travers les domaines généraux de formation. Dans ce contexte, les axes de développement des domaines généraux de formation convient l'élève à utiliser des savoirs de tous ordres pour guider ses actions dans les différents domaines de sa vie personnelle, scolaire et professionnelle. Pour ce faire, l'élève peut profiter de l'apport des services éducatifs complémentaires pour connaître les ressources de son milieu et développer des comportements, des attitudes et des compétences qui lui permettront d'une part d'augmenter ses chances de réussite et, d'autre part, de contribuer à l'établissement de liens entre l'école, ses parents et la communauté dans laquelle il s'inscrit.

C'est dans ce cadre que les domaines généraux de formation peuvent être mis en relation avec les services éducatifs complémentaires :

Les domaines généraux de formation ouvrent une fenêtre sur les contextes d'apprentissage investis traditionnellement par les services complémentaires. Ils donnent un sens renouvelé à une foule d'activités organisées dans le passé par ces services [...]. Ces activités fournissent aux élèves l'occasion de développer des compétences, de les transférer et de les généraliser. Elles peuvent s'insérer dans l'horaire ou non, se dérouler dans la classe, dans l'école ou la communauté [...]. Par ailleurs, les douze services complémentaires énumérés à l'article 5 du Régime pédagogique peuvent apporter une aide précieuse pour le développement d'attitudes et de comportements chez les élèves, dans les cinq domaines généraux (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, 2003b, p. 11).

La frontière entre les services d'enseignement et les services éducatifs complémentaires devient plus perméable et ce sont toutes les catégories de personnel de l'école qui doivent désormais collaborer avec les parents et les partenaires de la communauté éducative pour développer chez tous les élèves des compétences essentielles à leur insertion dans la société de demain. Le tableau suivant, tiré du document *Les services complémentaires : essentiels à la réussite*, fait état des liens entre les domaines généraux et les services complémentaires.

Domaines généraux de formation touchés par les programmes de services éducatifs complémentaires

	Programmes			
	Soutien à l'apprentissage	Vie scolaire	Aide à l'élève	Promotion et prévention
Domaines généraux de formation				
Santé et bien-être		x	x	x
Orientation et entrepreneuriat		x	x	x
Environnement et consommation	x			x
Médias	x		x	
Vivre-ensemble et citoyenneté	x	x	x	

Conclusion

Cette courte analyse a tenté de montrer de quelle façon les domaines généraux de formation étaient actualisés dans le Programme de formation de l'éducation préscolaire et du primaire, et dans celui du premier cycle du secondaire. Sur le plan des finalités, on remarque des différences importantes entre les ordres d'enseignement. Par ailleurs, on constate qu'au secondaire les domaines généraux de formation sont pris en compte non seulement dans les disciplines, comme dans le programme du préscolaire et du primaire, mais aussi à travers le projet éducatif et les services éducatifs complémentaires, ces derniers faisant toutefois l'objet d'un traitement égal par la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires. Par ailleurs, comme le projet éducatif est encadré par la Loi, les liens avec les domaines généraux acquièrent un caractère prescriptif, ce qui n'est pas le cas au préscolaire ni au primaire.

L'école ne peut exister en marge de la société dans laquelle elle s'inscrit. Institution hautement sensible aux diverses influences sociales, économiques, politiques et pédagogiques qui proviennent de son macro-environnement, elle délaisse trop souvent les rapports à son environnement plus proche. Dans ce contexte, les variances observées quant aux finalités et aux modalités de prise en compte des domaines généraux de formation risquent de poser des problèmes. En effet, tels qu'ils sont présentés, ils ne permettent pas aux différents acteurs des milieux scolaire et extrascolaire de saisir leurs interrelations possibles ni de préciser les responsabilités de chacun dans la classe, dans l'école et dans la communauté. Un chantier reste donc ouvert, celui du nécessaire arrimage entre les programmes de formation des deux ordres d'enseignement, afin de permettre le développement d'une véritable communauté éducative engagée dans l'atteinte de la réussite des élèves.

Annexe : Tableau comparatif des domaines généraux de formation au primaire et au secondaire

Domaines généraux de formation au primaire	Domaines généraux de formation au secondaire
Définition	
Ensemble de grandes questions que les jeunes doivent affronter. Ils recouvrent diverses facettes des champs d'intérêt ou des besoins de l'élève et ils répondent à des attentes sociales importantes en matière d'éducation.	Problématiques auxquelles les jeunes doivent faire face dans les sphères importantes de leur vie. Ces domaines sont porteurs d'enjeux importants pour les individus et les collectivités.
Finalités	
<p>Rapprocher les savoirs disciplinaires des préoccupations quotidiennes de l'élève et lui donner plus de prise sur la réalité.</p> <p>Présenter de véritables lieux de convergence favorisant l'intégration des apprentissages.</p> <p>Servir de points d'ancrage au développement des compétences transversales et disciplinaires, sans constituer de simples contextes d'apprentissage.</p>	<p>Amener les élèves à établir des liens entre leurs apprentissages scolaires, les situations de leur vie quotidienne et les phénomènes sociaux actuels.</p> <p>Faire appel à des savoirs d'origines diverses et à la construction de réponses de nature multidisciplinaire.</p> <p>Offrir l'occasion aux élèves de comprendre différents contextes de vie, de s'en construire une perception nuancée et d'envisager une diversité d'actions dans des situations s'y rattachant.</p> <p>Permettre de relier entre eux les divers champs de connaissance et de porter un regard critique sur les éléments de leur environnement personnel, social ou culturel.</p> <p>Offrir, à travers les axes de développement, des canevas de situations d'apprentissage intellectuellement stimulantes et propices au développement des compétences disciplinaires ou transversales.</p>
Qui s'occupe des domaines?	
<p>Les domaines généraux de formation, de concert avec les compétences transversales, constituent une toile de fond favorisant la cohérence et la complémentarité des interventions éducatives de chacun des services de l'école : services de l'enseignement, services particuliers, services complémentaires, services de garde.</p> <p>Ils exigent une action concertée des divers acteurs de l'école et de la communauté.</p>	<p>Le personnel enseignant et les autres agentes et agents d'éducation sont invités non seulement à planifier et à mettre en place, de façon concertée, des activités reliées à ces domaines, mais aussi à saisir des incidents de la vie scolaire et sociale pour en faire des occasions d'interventions éducatives ciblées. Les domaines requièrent l'engagement de tous les partenaires : l'équipe-cycle, l'équipe-école, la direction, mais aussi le conseil d'établissement et la communauté environnante.</p>
Modalités de prise en compte des domaines	
<i>À travers les disciplines</i>	
	Liens particuliers, mais non exclusifs avec certaines disciplines ou certains domaines.

<i>À travers des projets interdisciplinaires</i>	
	Des projets individuels ou collectifs.
<i>À travers le projet éducatif</i>	
	Tous les domaines peuvent faire partie intégrante du projet éducatif. Toutefois, certains d'entre eux peuvent converger davantage vers des problématiques auxquelles l'école doit faire face et qui peuvent représenter une porte d'entrée privilégiée pour l'élaboration du projet éducatif.
<i>À travers les services complémentaires</i>	
	Les axes de développement des domaines amènent l'élève à recourir à des savoirs de tous ordres, maîtrisés ou en cours de maîtrise, pour guider ses actions dans les différents domaines de sa vie personnelle, scolaire et professionnelle. Dans cette démarche, il peut bénéficier des services complémentaires. Ces services sont susceptibles de contribuer au développement de comportements, d'attitudes et de compétences favorables à la réussite éducative de l'élève, et d'aider à l'établissement de liens entre l'école, les parents et la communauté.

Bibliographie

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Loi sur l'instruction publique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2004.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique*, Québec, 2003a, 11 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES. *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Québec, ministère de l'Éducation, 2003b, 59 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise, version approuvée. Enseignement secondaire, premier cycle*, Québec, ministère de l'Éducation, 2003c, 575 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2003d, 25 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise, version approuvée. Éducation préscolaire. Enseignement primaire*, Québec, ministère de l'Éducation, 2001, 350 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *L'école, tout un programme. Énoncé de politique éducative*, Québec, 1997, 40 p.